

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant les règlements de zonage numéro 116 applicable au territoire de la Ville de Portneuf.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 février 2021, le Conseil de la Ville de Portneuf a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116. Le projet de règlement vise à exiger l'aménagement d'un espace tampon dans la zone industrielle I-102 d'une largeur de six (6) mètres le long de l'emprise ferroviaire sur les premiers dix (10) mètres (côté est) du lot 2 981 266 et sur la totalité de la largeur du lot 2 981 267.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 mars 2021 à 19 heures 30 dans la salle du conseil située au 500, rue Notre-Dame à Portneuf. Tout intéressé pourra faire parvenir au Conseil municipal ses observations ou objections relativement à cette demande, par écrit à l'attention de la greffière, au courriel france.marcotte@villedeportneuf.com ou par la poste au 655, avenue de l'Église, Portneuf, et ce, avant le 5 mars 2021.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 655A, avenue de l'Église à Portneuf, aux heures régulières de bureau, sur rendez-vous.
4. Le projet de règlement adopté contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À PORTNEUF, ce 19 février 2021

France Marcotte,
Greffière